



COMMISSION ON ENTERPRISE, BUSINESS  
FACILITATION AND DEVELOPMENT

**Expert Meeting on Trade Facilitation  
as an Engine for Development**

Geneva, 21-23 September 2005

**Document d'information sur la Mauritanie**

**M. A.M. OULD BOILIL**  
**Conseiller Technique du Ministre des Finances**  
**Mauritanie**

# MAURITANIE

## FACILITATION DES ECHANGES EN TANT QUE MOTEUR DE DEVELOPPEMENT (Genève septembre 2005)

---

### DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA MAURITANIE

**1- Statut au regard de l'OMC- Participation à des zones de libre échange ou à une union douanière. - Recours à l'IAE.**

La Mauritanie est membre de l'OMC

Elle est également membre de l'Union du Maghreb

**2- Délai moyen pour le dédouanement des marchandises importées en Mauritanie.**

Quarante huit heures (48 h)

**3- Principales exportations du Burkina Faso et pays de destination de ces exportations en 2005.**

Fer  
Poissons

**4- Les principaux obstacles au commerce entravant les exportations de la Mauritanie.**

---

- Les mesures sanitaires exigées par les pays développés importateurs.

#### **5- Les priorités pour éliminer les obstacles entravant les exportations de la Mauritanie**

- Allègement des mesures sanitaires et phytosanitaires des pays Développés importateurs ;
- bénéfice de règles de faveur avec la CEDEAO et avec l'UEMOA;

#### **6- Les principaux obstacles au commerce entravant les importations en Mauritanie**

- Production de documents à joindre à la déclaration en douane. Société de Pré inspection et tout autre intervenant dans la chaîne – Douane. Déclaration Préalable d'Importation, Certificat etc...

-

#### **7- Priorités pour éliminer les obstacles entravant les importations de la Mauritanie.**

- Allègement des procédures de délivrance des différents documents à joindre à la déclaration en douane.

#### **8- Techniques de facilitation des échanges – automatisation :**

1. Type de logiciel utilisé : Système Douanier Automatisé (SYDONIA) ;
2. Application du Système Harmonisé de classification des marchandises,
3. Application depuis 2000 de la valeur transactionnelle.
4. Refonte du code des douanes en cours reprenant les dispositions de la convention de Kyoto révisée ainsi que les différents articles traitant de la facilitation des échanges. ( évaluation des risques, anticipation des déclarations, procédures de recours...)

Les travaux de révision du code des douanes s'effectuent avec l'appui du FMI Afritac Ouest dans le cadre d'une commission public/privé en vue d'adapter le code des douanes à l'évolution constatée au niveau international en matière des procédures douanières.

5. La Mauritanie après avoir installé SYDONIA en 1985 a mis en place à la douane en appui à SYDONIA avec l'assistance de la CNUCED et le financement du PNUD un programme FALPRO facilitation des procédures qui a contribué fortement à l'amélioration de la qualité des formalités du commerce extérieur et à une meilleure sécurisation des revenus.
6. La Mauritanie a été l'un des trois premiers pays à bénéficier du 'cadre intégré' de Doha, ce qui fut l'occasion de mobiliser un ensemble de financements pour réaliser des activités en vue d'améliorer la compétitivité commerciale du pays.

## 9- Problèmes de mise en œuvre des techniques de facilitation des échanges.

- **Pas d'obstacles ou droits non raisonnables**
  - Liberté de transit pour le trafic en transit
  - Le trafic en transit
  - Vers les pays surtout enclavés non soumis à des délais ou à des restrictions inutiles. Il est exonéré de droits de douane et il n'y a pas de droits de transit.
- **Toutes les redevances et impositions perçues à l'importation ou à l'exportation**
  - sont limitées au coût approximatif des services rendus;
  - aucune protection indirecte des produits nationaux;
  - aucune taxe de caractère fiscal.
- Publication des lois, règlements, décisions et accords dans les moindres délais
- Programme de bonne gouvernance pour appliquer les lois, règlements, décisions et accords précités d'une manière uniforme, impartiale et raisonnable
- **Transparence** - publication des lois et réglementations;
- **Non-discrimination** - administration juste et équitable des procédures (licences d'importation, règles d'origine, inspection avant expédition)
- **Procédures de recours** - Droit de faire appel à des décisions administratives (évaluation en douane, licences d'importation, inspection avant expédition)

**10- Besoins internes et besoins en matière d'Assistance technique pour mettre en œuvre les techniques de facilitation des échanges.**

- Modernisation et informatisation de l'Administration ;
- Installation du réseau de communication ;
- Formations aux techniques modernes